

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1807

18 juillet 2012

SOMMAIRE

3 Suisses de Ré	86695	Sols & Déco Sàrl	86715
3W S.A.	86736	Stirling Real Estate S.A.	86717
Admeta International S.A.	86736	St Maurin, Legretto	86708
Admeta International S.A.	86736	Stollfuss Holding S.A.	86690
Brookside	86690	SUN-CE	86722
Cepia Lux S.à r.l.	86691	Sun-Horizon	86722
Hilton PCB S.à r.l.	86690	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	86723
Johanna Invest S.A.	86705	Tango Sports S.à r.l.	86734
Konkurs S.à r.l.	86694	Technic montage	86695
Kontrabau S.A.	86693	Teknon Investments S.A.	86727
Malex S.à r.l.	86696	Teknon Investments S.A.	86694
Mattaris S.A.	86694	The European Acquisition Company 3 S.à r.l.	86733
Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l.	86708	Tour Felix Giorgetti S.A.	86734
Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	86695	Toys Market - Schmëtt S.A.	86734
Patron ES S.à r.l.	86727	TPC Investment S.A.	86735
Pearsie International S.A.	86723	Trans Ardennes	86735
Rock Ridge RE 11	86710	TreeTop Asset Management S.A.	86723
Rock Ridge RE 12	86715	TreeTop Asset Management S.A.	86734
Rock Ridge RE 2	86715	Triton Beteiligungs GmbH/S.à.r.l.	86723
Rock Ridge RE 22	86716	Triumph International S.à r.l.	86734
Rock Ridge RE 4	86716	Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.	86718
Rock Ridge RE 5	86716	Unit Investments S.A., SPF	86735
Rock Ridge RE 8	86717	Urban Group S.A.	86735
Rock Ridge RE 9	86721	Urban Group S.A.	86736
Shortlands Holding S.à r.l.	86722	V.K. Invest S.A.	86736
SI & SI	86718	WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l.	86733
Sita S.à r.l.	86722	Xella Topco S.à r.l.	86735
Skuld Re II S.A.	86704		
Smart Advisory	86710		
Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A.	86710		

Brookside, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

—
Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Brookside

Signature

Référence de publication: 2012074119/22.

(120105340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Hilton PCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.168.268.896,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.192.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 22 juin 2012 que:

- 1) le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat de L-1030 Luxembourg, 41, route d'Esch à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- 2) Monsieur Philippe OISELAY a démissionné avec effet au 22 décembre 2010 comme gérant de la Société;
- 3) Monsieur Rudi JAGERSBACHER a démissionné avec effet au 14 juin 2012 comme gérant de la Société;
- 4) Monsieur David THOMPSON est révoqué avec effet immédiat comme gérant de la Société;
- 5) Monsieur James OWEN PERCIVAL, né le 28 décembre 1968 à Epping (Royaume-Uni), demeurant à 18 Castle Hill, Berkhamsted, England HP4 1HE (Royaume-Uni) est nommé avec effet immédiat gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012074300/18.

(120105337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Stollfuss Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 70.948.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°857/12 rendu en date du 14 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation n° L-6912/10 de la société anonyme Stollfuss Holding S.A., avec siège social à L-5584 Hesperange, 304, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.948.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012074540/19.

(120104871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Cepia Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.964.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Cepia, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Missouri having its registered office at 121 Hunter Avenue, Suite 103, St. Louis, Missouri 63124, United States of America being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cepia Lux S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.964, incorporated on 5 January 2012 by deed of the Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 February 2012, number 443.

The Sole Shareholder was represented by Me Karolina Szpinda, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 24 May 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of eleven thousand five hundred United States Dollars (USD 11,500) so as to bring it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to thirty one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500) by the issue of eleven thousand five hundred (11,500) new shares each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the "New Shares") for a total subscription price of eleven thousand five hundred United States Dollars (USD 11,500) (the "Subscription Price") to be paid by way of a contribution in kind consisting of one (1) stock in Cepia HK, Limited a company incorporated under the laws of Hong Kong with registered office at 6th Floor, Alexandra House, 18 Chater Road, Central, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1396449 ("Cepia HK") valued at an aggregate amount of one million one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,150,000) (the "Contribution in Kind"); Acknowledgement of the valuation of the Contribution in Kind; Subscription to, and payment for, all the eleven thousand five hundred (11,500) New Shares by the Sole Shareholder of the Company, Cepia, L.L.C., by way of transfer of the Contribution in Kind; Allocation of an amount of eleven thousand five hundred United States Dollars (USD 11,500) to the share capital of the Company; the surplus being set-off against a reciprocal, certain, liquid and matured debt of the Company.

B. Consequential amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500) divided into thirty one thousand five hundred (31,500) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eleven thousand five hundred United States Dollars (USD 11,500) so as to bring it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to thirty one thousand five hundred United States Dollars (USD 31,500) by the issue of eleven thousand five hundred (11,500) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of eleven thousand five hundred United States Dollars (USD 11,500) (the "Subscription Price") to be paid by way of transfer of the Contribution in Kind as defined in the agenda of the meeting.

It was resolved to approve the subscription to, and payment for, all the eleven thousand five hundred (11,500) New Shares by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, by way of transfer of the Contribution in Kind.

It was resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers of the Company dated 24 May 2011 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind is at least equal to the aggregate issue price of the New Shares to be issued by the Company in consideration therefor."

It was resolved to acknowledge and approve the valuation of the Contribution in Kind at one million one hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,150,000).

Thereupon, the New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder.

It was resolved that an amount of eleven thousand five hundred United States Dollars (USD 11,500) paid thereon was allocated to the share capital of the Company; the surplus being set-off against a reciprocal, certain, liquid and matured debt of the Company.

Proof of the existence and the transfer of the Contribution in Kind to the Company and consequently payment of the subscription price to the Company by the Sole Shareholder was shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence to the first resolution, it was resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed the proxyholder signed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Cepia, L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Missouri, ayant son siège social au 121 Hunter Avenue, Suite 103, St. Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, étant l'associé unique (l' «Associé Unique») de «Cepia Lux S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.964, constituée le 5 janvier 2012 suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 février 2012, numéro 443.

L'Associé Unique est représenté par Maître Karolina Szpinda, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2012 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de onze mille cinq cents dollars américains (USD 11.500) de façon à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à un montant de trente et un mille cinq cents dollars américains (USD 31.500) par l'émission de onze mille cinq cents (11.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription d'un montant de onze mille cinq cents dollars américains (USD 11.500) (le «Prix de Souscription») à payer par un apport en nature constitué d'une (1) action de Cepia HK, Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 6th Floor, Alexandra House, 18 Chater Road, Central, Hong Kong enregistrée au registre de Commerce de Hong Kong sous le numéro 1396449 («Cepia HK») évaluée à un montant total de un million cents cinquante mille dollars américains (USD 1.150.000) (l' «Apport en Nature»); Constat de l'évaluation de l'Apport en Nature; Souscription et paiement de l'ensemble des onze mille cinq cents (11.500) Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique de la Société, Cepia, L.L.C., par le biais d'un transfert de l'Apport en Nature; Allocation du montant de onze mille cinq cents dollars américains (USD 11.500) au compte social de la Société; l'excédent étant compensé contre une dette réciproque, liquide et exigible de la Société;

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille cinq cents dollars américains (USD 31.500) divisé en trente et un mille cinq cents (31.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de onze mille cinq cents dollars américains (USD 11.500) de façon à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à un montant de trente et un mille cinq cents dollars américains (USD 31.500) par l'émission de onze mille cinq cents (11.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription d'un montant de onze mille cinq cents dollars américains (USD 11.500) (le «Prix de Souscription») payé par le biais d'un Apport en Nature tel que décrit dans l'agenda de l'assemblée.

Il a été décidé d'approuver la souscription et le paiement de l'ensemble des onze mille cinq cents (11.500) Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique ici représenté comme il est dit, par le biais d'un transfert de l'Apport en Nature.

Il a été décidé de constater et d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 24 mai 2012 (une copie duquel est annexée au présent acte qui doit être enregistré avec) dont les conclusions ont la teneur suivante:

«En considération de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est au moins égale au prix d'émission total des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société.»

Il a été décidé de constater et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature pour un montant de un million cents cinquante mille dollars américains (USD 1.150.000).

A la suite de quoi, les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'Associé Unique.

Il a été décidé que le montant de onze mille cinq cents dollars américains (USD 11.500) payé sur celles-ci soit alloué au capital social de la Société; l'excédent étant compensé contre une dette réciproque, certaine, liquide et exigible de la Société.

La preuve de l'existence et du transfert de l'Apport en Nature à la Société et le cas échéant paiement du prix de souscription à la Société par l'Associé Unique ont été présentées au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que requis dans l'agenda.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. SZPINDA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25211. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012074138/146.

(120105229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Kontrabau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 66.408.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2012 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur BRAUSCH Jörg;
- La Société «Britanica Asset Management S.A.»;
- Monsieur FUCHS Ludwig.

Ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur FUCHS Ludwig.

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Le mandat de commissaire aux comptes:

- International Allied Services S.A.

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012074352/21.

(120105343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Konkurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.637.

—
Cession de parts sociales

En date du 4 Mai 2012, la société T&F TAX AND FINANCE S.A., ayant son siège social à Via Bossi 6, 6900, Lugano, Suisse, enregistrée sous le numéro CH-514.3.025.552-4, a transféré 100 parts sociales détenues dans la société KONKURS S.À R.L.,

à la société SAL-CAP II LP, une société ayant son siège social à 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, représentée par son associé commandité SAL-CAP II GP LIMITED, une société ayant son siège social à 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

KONKURS S.À R.L.

Référence de publication: 2012074348/18.

(120105373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Mattaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 82.367.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18/04/2012 à Luxembourg-ville

Le conseil décide à l'unanimité

1. De reconduire Monsieur Alain NOULLET en sa qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018.

2. De reconduire Monsieur Stéphane BIVER en sa qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018.

3. De reconduire Monsieur Patrick LENTZ en sa qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018.

4. De reconduire DATA GRAPHIC SA en sa qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012074401/20.

(120105364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TEKNON INVESTMENTS S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2012074557/11.
(120105061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Technic montage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 5, rue de Sterpenich.
R.C.S. Luxembourg B 159.716.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012074545/13.
(120105417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

3 Suisses de Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 30.190.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mardi 19 juin 2012 à 11.30 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- 1) L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:
- M. Eric Platiau, Président
 - M. Stéphane Champetier de Ribes, Administrateur
 - 3 SUISSES INTERNATIONAL, Administrateur, représentée par M. Damien Démenez
 - M. Brian Collins, Administrateur

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2012.

2) L'Assemblée nomme KMPG S.A., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012074613/23.
(120105375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 mai 2012

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf à L- 2220 Luxembourg en tant que réviseur indépendant de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 7 mai 2012.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012074435/15.
(120105339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Malex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BC European Capital IX-1, being a “limited partnership” with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

represented by Maître Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 14 June 2012 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Malec S.à.r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Malec S.à.r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-) divided into thirty-five thousand (35,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint

signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held (to the extent permitted by law) by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1 January of each year and ends on the 31 December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2012.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Unless required, and subject to the conditions provided for, by applicable law, the operations of the Company may be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which is appointed by the shareholders for a term not exceeding six (6) years.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed in cash as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital IX-1	35,000	EUR 35,000.-
Total:	35,000	EUR 35,000.-

Evidence of the payment of the subscription price of thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Jean-Baptiste Wautier	58-60, avenue Kléber, F – 75116 Paris	Company director	27 December 1969	Caen (France)
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve,	Company director	6 December 1970	Poissy (France)

	L-2227 Luxembourg			
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	13 December 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 October 1973	Liège (Belgium)
Nicolas Hood	40 Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni)	Company director	15 October 1974	Bromley (United Kingdom)
Cédric Dubourdiou	58-60, avenue Kléber, F – 75116 Paris	Company director	4 February 1974	Paris (France)
Benjamin Hara	58-60, avenue Kléber, F – 75116 Paris	Company director	26 December 1979	Paris (France)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2012.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital IX-1, une «limited partnership», avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management IX LTD, avec siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 14 juin 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Malec S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Malec S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission par placement privé d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) divisé en trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de

procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Sauf si la loi applicable le requiert et dans les conditions qu'elle fixe, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par les associés pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
BC European Capital IX-1	35.000	EUR 35.000,-
Total:	35.000	EUR 35.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription de trente-cinq mille Euro (EUR 35.000,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Lieu de naissance
Jean-Baptiste Wautier	58-60, avenue Kléber, F – 75116 Paris	Administrateur de sociétés	27 décembre 1969	Caen (France)
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	6 décembre 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Nicolas Hood	40 Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni)	Administrateur de sociétés	15 octobre 1974	Bromley (Royaume- Uni)
Cédric Dubourdiou	58-60, avenue Kléber, F – 75116 Paris	Administrateur de sociétés	4 février 1974	Paris (France)
Benjamin Hara	58-60, avenue Kléber, F – 75116 Paris	Administrateur de sociétés	26 décembre 1979	Paris (France)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 18 juin 2012. Relation: LAC/2012/27986. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012073160/489.

(120103484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Skuld Re II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.068.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 6 juin 2012 à 10.30 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,
2. M. Michel Bulach, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse
3. M. Jacques Reckinger, Administrateur, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II

4. M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Luxembourg Sàrl, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012074526/27.

(120105363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Johanna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.291.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of May.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Johanna Invest S.A.", (the "Company"), with registered office in L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 104.291,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of November 2004, published in the Mémorial C number 131 of the 11th of February 2005, whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on the 22nd of December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 799 of the 21st of April 2006.

The meeting is presided by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Albert SEEN, director, residing professionally in Larochette, 10-12, rue de Medernach

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To change the domiciliation of Johanna Invest S.A. to 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- 2.- Nomination of new directors of Johanna Invest S.A. instead of the existing management team and the appointment of a new accountant.
 - a.- Mr. Thierry DEROCLETTE, chartered accountant, born on December 19, 1971 at Liège (Belgium), residing professionally at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - b.- Mr. Thierry KOHNEN, accountant, born on June 22, 1972 at Verviers (Belgium), residing professionally at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - c.- Mr. Olivier KARREMANS, accountant, born on April 28, 1975 at Rocourt (Belgium), residing professionally at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
 - d.- New auditor: Kohnen & Associés S.à r.l., 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg / RCS: B 114.190
3. Discharge of the management and the commissaire aux comptes for their activities until the date of transfer of the domiciliation of Johanna Invest S.A.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, and subsequently to amend the 1st paragraphs of article 3 of the articles of association as follows:

" **Art. 3. (1st paragraph).** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City."

Second resolution

The meeting accepts the resignations of all the Board Members and of the statutory auditor, and grants them full discharge for the execution of their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as:

(i) Members of the Board of Directors:

a.- Mr. Thierry DEROCHE, chartered accountant, born on December 19, 1971 at Liège (Belgium), residing professionally at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

b.- Mr. Thierry KOHNEN, accountant, born on June 22, 1972 at Verviers (Belgium), residing professionally at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

c.- Mr. Olivier KARREMANS, accountant, born on April 28, 1975 at Rocourt (Belgium), residing professionally at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

(ii) statutory auditor («Commissaire aux comptes»)

Kohnen & Associés S.à r.l., private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B.114.190)

Their mandates will end at the issue of the annual general meeting in 2017.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 900.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Johanna Invest S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.291,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 11 février 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 21 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, directeur, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la domiciliation de Johanna Invest S.A. vers 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- 2.- Nomination de nouveaux administrateurs de Johanna Invest S.A. au lieu du Conseil d'administration et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
 - a.- Mr. Thierry DEROCHETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.
 - b.- Mr. Thierry KOHNEN, comptable, né le 22 juin 1972 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.
 - c.- Mr. Olivier KARREMANS, comptable, né le 28 avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.
 - d.- Nouveau commissaire aux comptes: Kohnen & Associés S.à r.l., 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg / RCS: B 114.190
3. Décharge accordée aux Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats dans le cadre de la domiciliation de Johanna Invest S.A.
 - B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
 - C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
 - D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
 - E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de:

(i) Membres du Conseil d'administration:

- a.- Monsieur Thierry DEROCHETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.
- b.- Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, né le 22 juin 1972 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.
- c.- Monsieur Olivier KARREMANS, comptable, né le 28 avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

(ii) Commissaire aux comptes

Kohnen & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B.114.190)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 900,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Albert SEEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2012. Relation GRE/2012/1774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074341/156.

(120105252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 25 mai 2012

1. Les associés ont accepté la démission de:

- Mr Sylvain Jacquet, en tant que gérant unique ayant son adresse professionnelle 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet le 25 mai 2012.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants avec effet le 25 mai 2012 pour une durée indéterminée.

- Anke Jager, née le 22 avril à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

- James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012074420/21.

(120105341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

St Maurin, Legretto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.458.

L'an deux mil douze, le treize juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée St Maurin, Legretto

une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B165.458,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2011, publiée au Mémorial C numéro 251 du 30 janvier 2012, page 12.005.

Ont comparu:

1) Madame Eva Magdalena HOLM MONIER, née le 10 mars 1953 à Kristinehamn (Suède), demeurant à F-84160 Vaugines, Domaine Saint-Maurin.

2) Monsieur Marc-Antoine MONIER, né le 8 août 1986 à Aix-en-Provence (France), demeurant à F-13100 Aix-en-Provence, 24 avenue Jules Isaac, Résidence Le Salvator.

ici représentés par Monsieur Maurice HOUSSA ou Monsieur Olivier DIFFERDANGE, les deux demeurant professionnellement à Hobscheid, en vertu d'une procuration annexée au présente acte.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de 125,-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500,€.

Les associés préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de procéder à une augmentation de capital afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) à la somme de treize millions d'euros (13.000.000,-€), par l'émission de 103.900 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125,-€, le tout moyennant un apport en numéraire de douze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (12.987.500,-€).

Deuxième résolution

Les associés décident - tout en renonçant à tout éventuel droit préférentiel de souscription - d'admettre à la souscription de ladite augmentation Madame Eva Magdalena HOLM MONIER, née le 10 mars 1953 à Kristinehamn (Suède), demeurant à F-84160 Vaugines, Domaine Saint-Maurin.

Intervention - Libération

Est intervenue, Madame Eva Magdalena HOLM MONIER, née le 10 mars 1953 à Kristinehamn (Suède), demeurant à F-84160 Vaugines, Domaine Saint-Maurin, laquelle partie comparante-intervenante déclare - de l'accord de tous les associés actuels - souscrire les 103.900 parts nouvellement émises, d'une valeur nominale de 125,-€.

Les 103.900 nouvelles parts ont été intégralement libérées moyennant un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (12.987.500,-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

Madame Eva Magdalena HOLM MONIER, née le 10 mars 1953 à Kristinehamn (Suède), demeurant à F84160 Vaugines, Domaine Saint-Maurin	103.999 parts
2) Monsieur Marc-Antoine MONIER, né le 8 août 1986 à Aix-en-Provence (France), demeurant à F-13100 Aix-en-Provence, 24 avenue Jules Isaac, Résidence Le Salvator	1 part
Total:	104.000 parts

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions d'euros (13.000.000,-€) représenté par cent quatre mille (104.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-€) chacune.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés uniques déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ quatre mille euros (4.000,-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes la partie comparante et/ou signataire des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signés: E. HOLM MONIER, M.-A. MONIER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: EAC/2012/7988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074504/72.

(120105216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 11, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.101.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 11

Signature

Référence de publication: 2012074472/22.

(120105360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

**Smart Advisory, Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 106.888.

—
L'an deux mille douze le quatorze juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Smart Pharmaceuticals Luxembourg S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, boulevard du Dr Charles Marx, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106888,

constituée suivant acte reçu le 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 751 du 28 juillet 2005 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Axel RUST, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent VILLEM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale en Smart Advisory
- 2.- Modification de l'objet social.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Refonte des statuts pour tenir compte des modifications précédentes et pour les adapter à une société anonyme unipersonnelle.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en Smart Advisory.

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Smart Advisory»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social en modifiant l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'activité de conseil économique et ce tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra avoir également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour tenir compte des résolutions précédentes et les adapter à une société unipersonnelle, notamment quand à l'administration de la société. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. **Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la « Loi de 1915 »)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «Smart Advisory S.A.».

2. **Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. **Objet.** La Société a pour objet l'activité de conseil économique et ce tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra avoir également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous

les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toute cession de biens immobiliers ou de participations dans d'autres sociétés appartenant à la Société sera soumise à l'agrément préalable et obligatoire de l'Assemblée générale des actionnaires.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année le 15 du mois de juin à 13 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Autorisation de commerce - Information du notaire

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Rust, V. Villem, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: LAC/2012/28194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012074503/237.

(120105120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 12, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.088.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 12

Signature

Référence de publication: 2012074473/22.

(120105374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante;

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 2

Signature

Référence de publication: 2012074475/22.

(120105372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Sols & Déco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 156.349.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074532/10.

(120105304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.653.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 22

Signature

Référence de publication: 2012074477/22.

(120105357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 4

Signature

Référence de publication: 2012074478/22.

(120105370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante;

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 5

Signature

Référence de publication: 2012074479/22.

(120105379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

—
Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 18 juin 2012

En date du 18 juin 2012, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Rock Ridge RE 8

Signature

Référence de publication: 2012074481/22.

(120105377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Stirling Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.488.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STIRLING REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2012074539/10.

(120105683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de M. Mark Andrew Madden, gérant de la Société, est désormais au 4, Avenue Roqueville, MC-98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012074554/15.

(120105110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

SI & SI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 169.579.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur PIGNONE Silvio, né le 31 mars 1958 à Florence (Italie), demeurant au 11 Via Antonio Giacomini, I-50132 Florence (Italie)

Ici représenté par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 13 juin 2012.

2. Madame FERRARI Silvia, née le 27 juillet 1962 à Florence (Italie), demeurant 75/A via Pietro Tacca, I-50125 Florence (Italie)

Ici représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 13 juin 2012.

Lesquelles procurations paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «SI & SI».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales, chacune sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommé(s) par la résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le(s) gérant(s).

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. La signature d'un seul gérant de catégorie A ou B sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la loi. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012. La première Assemblée Générale se tiendra de deuxième mardi du mois de mai 2013.

Souscription

Les associés fondateurs déclarent souscrire l'intégralité des parts comme suit:

Monsieur Silvio Pignone (n° de registre du commerce: PGNSLV58C31D612V)	52 parts sociales
Madame Silvia Ferrari (n° de registre du commerce FRRSLV62L67D612T);	<u>48 parts sociales</u>
TOTAL:	100 parts sociales

Les parts sociales ont été intégralement libérées, totalisant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Libération

Les fondateurs ont déclaré libérer intégralement les 100 (cent) parts sociales, par un apport autre qu'en numéraire, comme suit:

- Monsieur Silvio Pignone (n° de registre du commerce: PGNSLV58C31D612V) par l'apport en nature de 52% des droits détenues dans la marque «Trademark Resinex» déposée pour la valeur de EUR 6.500 (six mille cinq cents euros), cet apport étant évalué en entier à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).
- Madame Silvia Ferrari (n° de registre du commerce FRRSLV62L67D612T) par l'apport en nature de 48 % des droits détenues dans la marque «Trademark Resinex», cet apport étant évalué de EUR 6.000 (six mille euros) en entier à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de cette marque «Trademark Resinex» est apportée par une copie (certifiée conforme) du dépôt de marque et la liste des contrats, de licence, et ou tout autre document prouvant l'existence de la Trademark.

La preuve de la propriété est apportée par les apporteurs.

Les comparants reconnaissent l'apport fait à la société et en donnent mutuellement quittance.

Déclaration des apporteurs

Les fondateurs apporteurs, déclarent, entre autres:

- qu'ils détiennent en indivision toute la propriété de la Trademark Resinex,
- qu'ils sont les seuls propriétaires des droits intellectuels liés à la Trademark Resinex notamment les droits d'exploitation et d'utilisation de cette dernière et qu'ils possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles,
- que cette Trademark et les droits y attachés ne sont grevés d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'ils ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de cette Trademark n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de cette Trademark en faveur de la société «SI & SI» à constituer par les présentes,
- que ces apports sont apportés en société tel et dans l'état qu'ils se trouvent à l'heure actuelle,
- que toutes les formalités seront réalisées par Monsieur PIGNONE et Madame FERRARI aux fins d'effectuer le transfert de la Trademark et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, qui s'y est engagé suivant déclaration annexée
- que cet apport est évalué à 12.500,- EUR.

Les déclarations et rapports d'évaluation resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts pour une durée indéterminée:

A) de catégorie A:

1. Monsieur PIGNONE Silvio, né le 31 mars 1958 à Florence (Italie), demeurant au 11 Via Antonio Giacomini, I-50132 Florence (Italie),

2. Madame FERRARI Silvia, née le 27 juillet 1962 à Florence (Italie), demeurant 75/A via Pietro Tacca, I-50125 Florence (Italie).

B) de catégorie B:

1. Maître DANDOIS Michaël, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

2. Maître MEYNIAL Antoine, né le 06 février 1966 à Paris (France), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 juin 2012. Relation: RED/2012/832. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012074524/173.

(120104758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.918.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 18 juin 2012

En date du 18 juin 2012, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.
Rock Ridge RE 9
Signature

Référence de publication: 2012074482/22.

(120105381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.799.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.
SHORTLANDS HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2012074523/14.

(120105004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

SUN-CE, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074541/10.

(120105632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Sita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 143.799.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales le 18 juin 2012 que le propriétaire unique du capital de la société est comme suit:

Mr GAUTAM RAJU 192, Route d'Esch L-1471 Luxembourg	100 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 18 juin 2012.
Pour la société
Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2012074525/14.

(120105248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Sun-Horizon, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074542/10.

(120105440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 131.405.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10/10/2007
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2012074544/12.

(120105269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Pour TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.

Olivier de Vinck

Référence de publication: 2012074550/13.

(120104832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Triton Beteiligungs GmbH/S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.020,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.691.

EXTRAIT

En date du 12 juin 2012, les gérants de Triton Beteiligungs GmbH/S.à r.l. a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg».

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012074552/13.

(120104821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pearsie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 161.880.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting (the "General Meeting") of the shareholders of "PEARSIE INTERNATIONAL S.A. ", (hereafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, number 161.880, incorporated on April 17, 1986 and whose the registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on June 29, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1648 July 22, 2011.

The General Meeting is presided by Mr. Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The Chairman appoints as secretary of the General Meeting Mr. Quentin BRASSEUR, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

The General Meeting elects as scrutineer Mrs. Marie-Line SCHUL, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen..

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of three million two hundred thousand pounds sterling (GBP 3,200,000.00) in order to bring it from its present amount of two hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 220,000.00) to an amount of three million four hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 3,420,000.00);

2) Creation of three million two hundred thousand (3,200,000.00) new shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

3) Subscription and payment of the capital increase;

4) Amendment of the article 5 of the Company's articles of association;

5) Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen with immediate effect and amendment, with same effect, of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company;

6) Any other business.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of of three million two hundred thousand pounds sterling (GBP 3,200,000.00) in order to bring it from its present amount two hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 220,000.00) to an amount of of three million four hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 3,420,000.00) by creation of three million two hundred thousand (3,200,000) new shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.00) each.

Subscription and Payment of the capital increase

All the new three million two hundred thousand (3,200,000) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, HOCHSTON S.A., a société anonyme, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 18,582, hereby represented by Mrs Marie-Line SCHUL, prenamed, by virtue of a proxy dated December 23, 2011, hereto annexed.

All the new three million two hundred thousand (3,200,000) shares have been entirely paid by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of a claim owned by the subscriber for an amount of three million two hundred thousand pounds sterling (GBP 3,200,000.00) .

Prior to the capital increase, such contribution in kind has been dealt with a report established by FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à.r.l.», («FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l.»), réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig on December 29, 2011, such report established in conformity with article 32-1 (5) of the Law of August 10, 1915, as amended, concluded in French as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de GBP 3.200.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 3.200.000 actions d'une valeur nominale de GBP 1,00 chacune.».

Said report, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the article five (5) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5.** The corporate share capital is set at three million four hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 3,420,000.00) divided into three million four hundred twenty thousand (3,420,000.00) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.”

Third resolution

The General Meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with immediate effect.

As a consequence, with same effect, the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company is amended and shall forthwith read as follows:

“ **Art. 4. (First sentence).** The registered office is established in the municipality of Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Strassen, in the new registered office of the Company on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ciaprès l'«Assemblée Générale») de la société «PEARSIE INTERNATIONAL S.A.» (ci-après la «Société»), société anonyme avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.880, constituée le 17 avril 1986 sous les lois de l'île de Man et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1648 du 22 juillet 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L8030 Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen. Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cent mille livres sterling (3.200.000,- GBP) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent vingt mille livres sterling (220.000,- GBP) à un montant de trois millions quatre cent vingt mille livres sterling (3.420.000,-GBP).

2) Emission de trois millions deux cent mille (3.200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de une livre sterling (1,-GBP) chacune.

3) Souscription et libération des nouvelles actions;

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et la modification subséquente de l'article 4, première phrase des statuts de la Société avec même effet.

6) Divers

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les

membres du Bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cent mille livres sterling (3.200.000,GBP) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent vingt mille livres sterling (220.000,-GBP) à un montant de trois millions quatre cent vingt mille livres sterling (3.420.000,-GBP) par la création et l'émission de trois millions deux cent mille (3.200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,-GBP) chacune et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et Libération de l'augmentation de capital

Les trois millions deux cent mille (3.200.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par l'actionnaire unique, HOCHSTON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.582, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 décembre 2011, ci-annexée.

Les trois millions deux cent mille (3.200.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en la transformation en capital d'une dette de la Société au profit du souscripteur pour un montant de trois millions deux cent mille livres sterling (3.200.000,GBP).

Le prêté apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par «FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à.r.l.», en abrégé «FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à.r.l.», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, en date du 29 décembre 2011, lequel rapport établi conformément à l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de GBP 3.200.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 3.200.000 actions d'une valeur nominale de GBP 1,00 chacune.»

Le prêté rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article cinq (5) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à trois millions quatre cent vingt mille livres sterling (GBP 3.420.000,-) représenté par trois millions quatre cent vingt mille (3.420.000) actions ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article quatre (4), première phrase des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (Première phrase). «Le siège est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, Q. BRASSEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/219. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012074451/184.

(120105210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Teknon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.101.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
 des actionnaires en date du 14 juin 2012*

1. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 30 juin 2011.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour TEKNON INVESTMENTS S.A.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012074558/17.

(120105105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Patron ES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.591.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328 here represented by Mr Raymond THILL, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 May 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron ES S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at sixteen thousand British Pound Sterling (GBP 16,000) represented by sixteen thousand (16,000) shares having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at

the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

Patron Investments III S.à r.l., represented as stated above, subscribes for sixteen thousand (16,000) shares, having a nominal value of one Pound Sterling (1.- GBP) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind of sixteen thousand (16,000) shares (the Company 1 Shares) it holds in the share capital of Patron ES Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (the Company 1), the Company 1 Shares having an aggregate value of sixteen thousand British Pound Sterling (16,000.- GBP).

Valuation - Allocation

The value of the contribution in kind of the Company 1 Shares to the Company is certified to the undersigned notary by a certificate, issued by the management of Company 1 and the Sole Shareholder. This certificate states that (i) the Sole Shareholder is the sole owner of the Company 1 Shares and has the power to dispose of them; (ii) based on generally accepted Luxembourg accounting principles, the value of the Company 1 Shares is at least equal to the aggregate nominal value of the shares issued by the Company in exchange for the contribution of the Company 1 Shares, and since the valuation was made, no material changes have occurred which may have depreciated the contribution made to the Company; (iii) the Company 1 Shares are fully paid-up and freely transferable and are not subject to any judicial or other proceedings or the object of any third-party rights which are likely to reduce their value.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this certificate will remain attached to this deed to be registered with it.

The contribution in kind of the Company 1 Shares to the Company is allocated for the amount of sixteen thousand British pounds (GBP 16,000) to the share capital.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Robert Brimeyer, director, born in Grand Duchy of Luxembourg on 3 May 1972, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Belgium on 12 November 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123328, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron ES S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de seize mille livres sterling (16.000,- GBP) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale de 1 livre sterling (1.- GBP) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Patron Investments III S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature de seize mille (16.000) parts sociales (les Parts Sociales 1) qu'il détient dans le capital social de Patron ES Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (la Société 1), les Parts Sociales 1 ayant une valeur totale de seize mille Livres Sterling (16.000,-GBP).

Evaluation - Affectation

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales 1 à la Société est attestée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat délivré par les organes de gestion de la Société 1 et par l'Associé Unique. Ce certificat atteste que (i) l'Associé Unique est le propriétaire exclusif des Parts Sociales 1 et a le droit d'en disposer; (ii) se basant sur des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales 1 est évaluée au moins à la valeur nominale totale des parts sociales émises par la Société en échange de l'apport des Parts Sociales 1, et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements majeurs susceptibles de réduire la valeur de l'apport fait à la Société; (iii) les Parts Sociales sont entièrement libérées et librement cessibles, ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire ou autre et ne sont pas grevées de droits de tiers susceptibles d'en réduire la valeur. R

Après signature «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ce certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature des Parts Sociales 1 à la Société est affecté pour un montant de seize mille livres sterling (GBP 16.000) au capital social.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Brimeyer gérant, né le 3 mai 1972 au Grand Duché de Luxembourg, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant, née le 12 novembre 1969, à Messancy, Belgique, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juin 2012. LAC/2012/25132. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012074442/309.

(120105214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.107.471,76.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 08 Juni 2012

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1. Das Mandat an PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg als Revisionsstelle wird bis zur nächsten Hauptversammlung die über das Geschäftsjahr zum 31. Januar 2012 entscheidet, verlängert.

Luxemburg, den 08. Juni 2012.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2012074589/14.

(120105324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

The European Acquisition Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.704.

Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique de la société en date du 20 juin 2012

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par écrit par The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l. (TLAC), associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 20 juin 2012, que:

- l'Associé Unique a constaté et accepté la démission de Madame Sharifa Al-Busaidy en tant que gérant A de la Société avec effet au 20 juin 2012; et

- l'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Federigo Cannizzaro Di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie) et résidant professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 20 juin 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Naima Al-Barwani, gérant A;
- Jamila Al-Jabri, gérant A;
- Luxembourg International Consulting S.A., gérant B; et
- Federigo Cannizzaro Di Belmontino, gérant B

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The European Acquisition Company 3 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012074547/25.

(120105202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.
Pour TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.
Olivier de Vinck

Référence de publication: 2012074551/12.

(120104833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Tango Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012074556/10.

(120105090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Triumph International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.955.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.06.2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012074567/12.

(120105555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Tour Felix Giorgetti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 76.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074562/10.

(120105462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Toys Market - Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 104.900.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET-SCHMËTT SA

Référence de publication: 2012074564/10.

(120104796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

TPC Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074565/10.

(120105183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Xella Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 156.305.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 22 juin 2012 que:

- l'assemblée générale a pris acte de la démission de Mme Nicole GÖTZ de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 31 mai 2012;

- Mme Marielle STIJGER, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas) résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012074645/19.

(120105238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Trans Ardennes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 146.585.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 25/06/2012.

Référence de publication: 2012074566/10.

(120105521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 30.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074570/10.

(120104803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Urban Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 117.937.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012074571/11.

(120105407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Urban Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.937.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012074572/11.

(120105408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

3W S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.400.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2012.

*Signature
Mandataire*

Référence de publication: 2012074615/12.

(120104860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

V.K. Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 91.575.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 Juin 2012.

Référence de publication: 2012074573/10.

(120105560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Admeta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074665/9.

(120105829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Admeta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074666/9.

(120105830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.
